

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 FEVRIER 2014

M. Thierry Steiert, Directeur de la Mobilité, résume le rapport suivant:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 51 de Mme E. Strozzi et de 22 cosignataires lui demandant d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglomération, pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles.

Réponse du Conseil communal

Résumé du postulat

En l'espèce, le postulat demande que le Conseil communal intervienne officiellement, par l'intermédiaire de ses délégués auprès de l'Agglo, afin d'obtenir le prolongement jusqu'à la déchetterie des Neigles de la ligne de bus n° 4 (Auge). L'auteur du postulat estime qu'il serait judicieux de proposer, après l'arrêt de l'Auge, un ou deux arrêts supplémentaires qui permettraient de desservir le secteur des Neigles ainsi que la déchetterie.

A l'appui, le postulat indique que le secteur des Neigles abrite un centre sportif, en partie nautique, bien fréquenté qui offre la possibilité de pratiquer du kayak, de l'aviron, de la boxe et de la pétanque, ainsi que quelques habitations. Or, cet endroit n'est actuellement pas directement desservi par les transports publics (TP) et la plupart des usagers y viennent en voiture. Un prolongement de la ligne de bus jusqu'à la déchetterie des Neigles donnerait notamment la possibilité aux habitants ne bénéficiant pas d'un véhicule d'aller y déposer de petits déchets non encombrants sans devoir recourir à la location d'un véhicule. Cette proposition découle en particulier du constat que, lorsque les bus arrivent au terminus de la ligne (Auge Sous-Pont), ils s'arrêtent pendant un certain temps avant de reprendre leur course en sens inverse.

Prise de position

La compétence de planifier les transports publics a été déléguée par les communes à l'Agglo, au sein de laquelle l'autorité communale possède des délégués. Avant même que le postulat ne soit déposé, ces derniers étaient d'ores et déjà intervenus auprès de l'Agglo pour proposer ce prolongement de la ligne de bus n° 4, dont le terminus se trouve actuellement au 'Sous-Pont'.

Pour sa part, le Conseil communal était également formellement intervenu dans ce sens auprès de l'Agglo, par courrier du 22 mai 2012, dans le cadre de la consultation relative à la commande de prestations de transport public pour l'année horaire 2013. Reprenant pour l'essentiel les mêmes arguments que le postulat, le Conseil communal avait motivé cette requête en soulignant qu'outre les diverses fonctions déjà mentionnées (loisirs et habitat), ce secteur abritait également les ateliers communaux des Neigles, qui emploient plusieurs personnes. Dès lors, une extension de la desserte TP dans ce secteur semblait intéressante.

Malheureusement, cette proposition n'a pas été retenue lors de l'établissement de l'horaire 2013. Après examen de cette proposition, malgré le temps de battement au terminus, les TPF ont relevé que la prolongation de l'itinéraire de cette ligne nécessiterait l'engagement d'un véhicule supplémentaire et impliquerait une augmentation des km parcourus (+ 98'000 km) ainsi que des heures de production (+ 12'200 h.). Ils ont ainsi estimé que les coûts engendrés par cette extension de la ligne seraient disproportionnés par rapport aux avantages attendus. Le Conseil communal en a dès

lors pris acte en indiquant que, sur le principe, il partageait le point de vue de l'Agglo, mais qu'il avait néanmoins le sentiment que les valeurs indiquées paraissaient exagérées.

Au vu de ce qui précède, nous constatons que les démarches entreprises par le Conseil communal, respectivement par les délégués de la Ville auprès de l'Agglo répondent à la demande du postulat. Partant, étant donné que le prolongement de cette ligne de bus n'a pour l'heure pas été retenu par l'Agglo, le postulat n° 51 est devenu sans objet."